

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

« CERTIFICAT D'APTITUDES PEDAGOGIQUES »

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PEDAGOGIQUES

CODE: 9810 20 S36 D4

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2019,
sur avis conforme du Conseil général**

« CERTIFICAT D'APTITUDES PEDAGOGIQUES »

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'obtenir le Certificat d'Aptitudes Pédagogiques, visé à l'article 51 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, répondant aux exigences du Décret du 11/04/2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française ;
- ◆ d'acquérir les savoirs, aptitudes et compétences relatifs à la profession d'enseignant, pour les différents niveaux et types d'enseignement, à l'exclusion de l'enseignement supérieur, auxquels il peut avoir accès. Plus particulièrement, elle vise à rendre l'étudiant capable, dans le respect des cadres légaux, éthiques et déontologiques :
 - ◆ d'agir en professionnel autonome, responsable et réflexif par ses compétences pédagogiques, didactiques, relationnelles, communicationnelles et sociales, en se souciant de l'actualisation de celles-ci ;
 - ◆ de développer une pratique professionnelle multi et inter disciplinaire lui permettant de prendre en compte les différentes dimensions qui peuvent intervenir dans les situations liées à ses activités professionnelles ;
 - ◆ de concevoir, conduire, réguler et d'évaluer des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage ;
 - ◆ de gérer des groupes-classe hétérogènes et de varier, différencier, voire d'individualiser son approche didactique pour une meilleure adaptation aux publics d'apprenants (âges, disciplines à enseigner, filières et besoins spécifiques et/ou handicaps de certains apprenants) en vue de créer un climat positif pour les apprentissages et propice au développement de la confiance en soi et à la participation de chaque apprenant ;
 - ◆ de mettre en œuvre un langage oral et écrit et une communication verbale et non verbale corrects et adéquats dans les divers contextes liés à la profession ;
 - ◆ d'enrichir ses compétences et sa pratique professionnelle par une démarche réflexive, le suivi de formations continues et le travail en équipe au sein des établissements, dans une perspective d'efficacité et d'équité ;
 - ◆ de travailler en équipe intra-scolaire et d'entretenir, en lien avec la direction, des relations de partenariat avec, notamment, des familles et des institutions ;

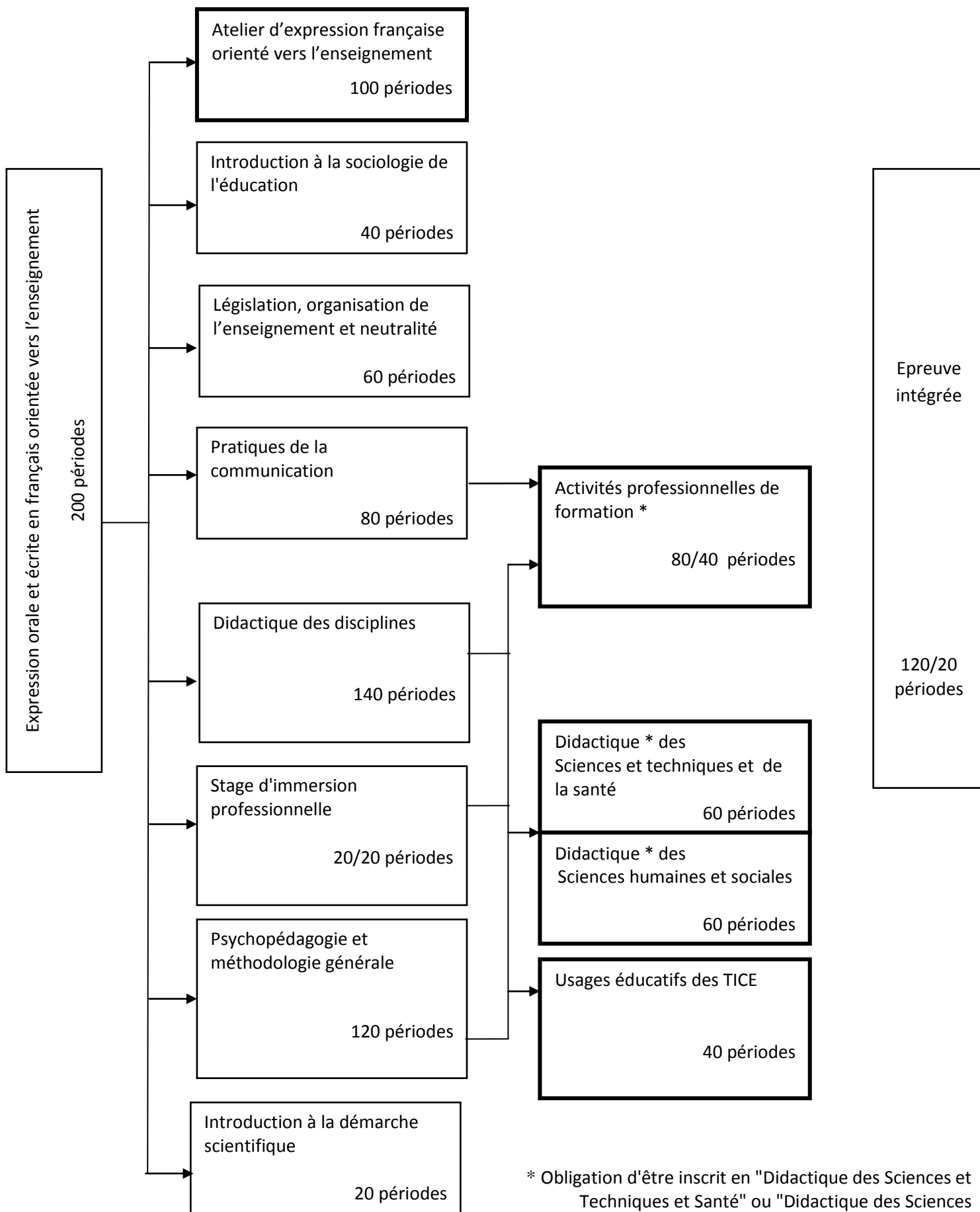
- ◆ d'analyser des situations/problématiques professionnelles et leur contexte afin de mettre en place des actions pertinentes en référence à des savoirs et selon les fondements d'une démarche scientifique.

2. UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement des U.E.	Codification des U.E.	Domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Nombre d' ECTS
Certificat d'aptitudes pédagogiques : Expression orale et écrite en français orientée vers l'enseignement	SPDA	9810 11 U36 D4	903		200	20
Certificat d'aptitudes pédagogiques : Atelier d'expression française orienté vers l'enseignement	SPDA	9810 12 U36 D4	903	X	100	9
Certificat d'aptitudes pédagogiques : Introduction à la sociologie de l'éducation	SPDA	9810 13 U36 D4	903		40	3
Certificat d'aptitudes pédagogiques : Législation et organisation de l'enseignement	SPDA	9810 14 U36 D4	903		60	5
Certificat d'aptitudes pédagogiques : Pratiques de la communication	SPDA	9810 19 U36 D4	903		80	8
Certificat d'aptitudes pédagogiques : Psychopédagogie et méthodologie générale	SPDA	9810 16 U36 D4	903		120	10
Certificat d'aptitudes pédagogiques : Didactique des disciplines	SPDA	9810 17 U36 D4	903		140	16
Certificat d'aptitudes pédagogiques : Introduction à la démarche scientifique	SPDA	9810 20 U36 D2	903		20	3
Usages éducatifs des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement - TICE	SPDA	9810 21 U36 D1	903	X	40	5
Certificat d'aptitudes pédagogiques : Didactique des Sciences et techniques et de la santé	SPDA	9810 22 U36 D1	903	X	60	8
OU Certificat d'aptitudes pédagogiques : Didactique des Sciences humaines et sociales	SPDA SPDA	9810 23 U36 D1	903	X	60	8
Certificat d'aptitudes pédagogiques : Stage d'immersion professionnelle	SPDA	9810 24 U36 D2	903		20/20	3
Certificat d'aptitudes pédagogiques : Activités professionnelles de formation	SPDA	9810 18 U36 D3	903	X	80/40	14
Epreuve intégrée de la section : certificat d'aptitudes pédagogiques	SPDA	9810 10 U36 D3	903		120/20	16

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION		ECTS
A) nombre de périodes étudiant	1080	120
B) nombre de périodes professeur	940	

3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION



* Obligation d'être inscrit en "Didactique des Sciences et Techniques et Santé" ou "Didactique des Sciences humaines et sociales"

4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat d'aptitudes pédagogiques